

LES DOSSIERS PARCUPIDON

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

DOSSIER D'ENQUETE - PARIS, OCTOBRE 1929



8 TRANSMISSIONS - PLUS DE 30 PIÈCES D'ENQUÊTE

La solution n'est pas incluse dans ce dossier.

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

Edition speciale telechargement

ENVOI N° 1 - Ouverture de l'enquete

Cette edition est optimisee pour l'impression a domicile :

- fond blanc pour economiser l'encre ;
- documents agrandis pour une lecture plus confortable ;
- photographies et pieces d'epoque conservees en noir et blanc ou en tons legers ;
- aucun element important ne doit etre rogne a l'impression.

Reglage conseille : format A4, taille reelle / 100 %, impression haute qualite.

Ne cherchez pas la solution ailleurs : conservez chaque piece.

Les documents des envois suivants devront etre confrontes a ceux-ci.

Paris, le 18 octobre 1929

RAPPORT DE PREMIÈRES CONSTATATIONS

Objet : disparition de M. Émile Varennes — Hôtel Claridge — chambre 317

Nous soussigné, Henri Vallon, commissaire de police, rapportons les faits suivants :

Ce jour, à huit heures quinze, avons été requis par la direction de l'Hôtel Claridge, rue de Provence, à la suite de la disparition inexpliquée de l'un de ses clients, M. Émile Varennes, quarante-six ans, négociant en œuvres d'art, domicilié à Paris. Selon les déclarations de la direction, M. Varennes occupait depuis le 15 octobre la chambre n° 317, située au troisième étage de l'établissement.

À sept heures quarante environ, Mme Jeanne Morel, femme de chambre, s'est présentée devant ladite chambre afin d'assurer son service habituel. Après avoir frappé à plusieurs reprises sans obtenir de réponse, elle a constaté que la porte était verrouillée. La direction de l'établissement a été prévenue. La clé de service n'ayant pas permis l'ouverture de la porte, un serrurier a été appelé. La chambre a été ouverte à huit heures cinq.

Elle était vide.

L'examen des lieux n'a révélé aucun signe apparent de lutte. Le lit avait été utilisé. Une valise ouverte se trouvait sur son support. Plusieurs vêtements étaient encore suspendus dans l'armoire. Sur le bureau ont notamment été relevés divers papiers, une photographie partiellement déchirée, ainsi qu'un billet de chemin de fer. Un verre contenant une faible quantité de cognac se trouvait également sur la table. La fenêtre était fermée. Aucun désordre particulier n'a été constaté dans la pièce.

Le portefeuille de M. Varennes a été retrouvé dans le tiroir supérieur du bureau. Il contenait une somme de 1 240 francs, plusieurs cartes de visite et divers reçus. Sa montre de poche se trouvait sur la table de nuit. En revanche, son passeport n'a pas été retrouvé.

Ces premiers éléments, ainsi que l'absence de tout signe de violence, pourraient accréditer l'hypothèse selon laquelle M. Varennes aurait volontairement quitté l'établissement. Toutefois, les circonstances dans lesquelles la chambre a été retrouvée fermée nécessitent la poursuite des vérifications.

Le présent rapport est établi pour être versé au dossier.

Henri Vallon
Commissaire de police

317



COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS

ORIENT-EXPRESS

PARIS → CONSTANTINOPE

Voyageur : M. Émile VARENNES

Départ : 18 OCTOBRE 1929 – 19 h 55

De : PARIS – GARE DE L'EST

ANNULÉ
17 OCT. 1929

1 ^{re} CLASSE	VOITURE N° 3472	COMPARTIMENT N° 6
------------------------	-----------------	-------------------

Billet émis à Paris
le 14 octobre 1929

N° 084731

PRÉFECTURE DE POLICE
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : VARENNES
 Prénoms : Émile Auguste
 Né le : 7 février 1883 à Lyon (Rhône)
 Âge : 46 ans
 Nationalité : française
 Profession : négociant en œuvres d'art
 Domicile : 18, rue La Bruyère — Paris IX^e

Signalement :

Taille : 1,78 m Corpulence : moyenne
 Cheveux : châtons grisonnants Yeux : gris
 Moustache courte
 Signe particulier : petite cicatrice au-dessus du sourcil gauche

M. Varennes exerce depuis 1912 une activité de commerce et d'intermédiation dans le domaine des tableaux, sculptures et objets d'art. Il effectue régulièrement des déplacements professionnels en France et à l'étranger.

Il est connu de plusieurs maisons de vente et collectionneurs parisiens.

Aucune condamnation judiciaire connue.

Dernière présence attestée :
Hôtel Claridge, Paris,
17 octobre 1929.

IX^e ARRONDISSEMENT
DOSSIER N° 317



LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

ENVOI N° 2

Madeleine Aubry

Nouvelles pieces communiquees :

1. Photographie partiellement déchirée représentant
Emile Varennes et Madeleine Aubry
2. Première déposition de Madeleine Aubry
3. Lettre personnelle d'Emile Varennes adressée à Madeleine Aubry
4. Note du commissaire Vallon

Conservez les documents de l'envoi précédent.

Les contradictions entre les pièces constituent une partie essentielle de l'enquête.



BORDEREAU DE TRANSMISSION — N° 2

Transmission n° 2 — 21 octobre 1929

L'examen des pièces précédemment communiquées a fait apparaître un élément qui n'avait pas été relevé lors des premières constatations : le billet de chemin de fer retrouvé dans la chambre 317 avait été annulé le 17 octobre, soit la veille du départ prévu.

Cette constatation conduit à réexaminer l'hypothèse d'un départ volontaire pour Constantinople et à poursuivre les vérifications concernant les relations et les activités de M. Émile Varennes dans les jours ayant précédé sa disparition.

Une photographie partiellement déchirée, retrouvée parmi les effets personnels laissés dans la chambre 317, a permis d'identifier la personne qui y figure aux côtés de M. Varennes. Il s'agit de Mme Madeleine Aubry, modiste, domiciliée à Paris.

Mme Aubry a été entendue au sujet de ses relations avec M. Varennes et des circonstances dans lesquelles elle l'a vu pour la dernière fois. Plusieurs éléments recueillis à cette occasion nécessitent désormais d'être rapprochés des pièces déjà versées au dossier.

Il vous appartient d'examiner les nouveaux documents communiqués, de confronter les déclarations recueillies aux constatations antérieures et de relever toute contradiction susceptible de modifier l'orientation de l'enquête.

Pièces communiquées :

1. Photographie partiellement déchirée représentant Émile Varennes et Madeleine Aubry
2. Première déposition de Madeleine Aubry
3. Lettre personnelle d'Émile Varennes adressée à Madeleine Aubry
4. Note du commissaire Vallon

Les pièces des transmissions précédentes doivent être conservées afin de permettre leur confrontation avec les nouveaux éléments du dossier.

Fait à Paris, le 21 octobre 1929.



Le Commissaire de Police,

H. Vallon



Photographie partiellement déchirée représentant
Émile Varennes et Madeleine Aubry

NOTE DU COMMISSAIRE VALLON

Pièce n° 2-3
21 octobre 1929

L'examen des pièces communiquées lors de la première transmission a fait apparaître un élément qui n'avait pas été relevé lors des premières constatations : le billet de chemin de fer retrouvé dans la chambre 317 avait été annulé le 17 octobre, soit la veille du départ prévu pour Constantinople (18 octobre à 19 h 55).

Cette constatation conduit à réexaminer l'hypothèse d'un départ volontaire.

Les déclarations de Mme Madeleine Aubry, recueillies ce jour, ainsi que les documents ci-joints, doivent être rapprochés des pièces déjà versées au dossier.

À suivre.



H. Vallon
Commissaire de police

H. Vallon

PRÉFECTURE DE POLICE
IX^e ARRONDISSEMENT

Pièce n° 2-2

DÉPOSITION
Première déclaration

Affaire : Disparition de M. Émile Varennes

Déclarant(e) : Madeleine AUBRY

Née le : 3 mai 1895 à Nantes

Profession : modiste

Domicile : 14, rue de Provence, Paris IX^e

Déposition recueillie le 19 octobre 1929 à 10 h 30

Je soussignée, Madeleine Aubry, déclare avoir connu M. Émile Varennes depuis le mois de juin dernier. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises. Il m'a parlé de ses projets de voyage en Orient.

Je l'ai vu pour la dernière fois le 17 octobre 1929, vers 22 heures, à la terrasse du Café de la Paix.

M. Varennes m'avait indiqué qu'il devait quitter Paris le 18 octobre au soir par l'Orient-Express pour Constantinople.
À ma connaissance, il n'avait pas modifié ses projets.

Je n'ai reçu de lui aucun message depuis cette date et j'ignore tout de ses intentions actuelles.

La déclarante,

Madeleine Aubry

Paris, le 15 octobre 1929
18, rue de Provence
Paris IX^e

Ma chère Madeleine,

Je t'écris ces quelques mots avant mon départ, car je tenais à te dire combien ces derniers jours passés ensemble m'ont été précieux.

Tu sais combien ce voyage m'importe. Il peut ouvrir de nouvelles perspectives pour nos créations et pour l'avenir que je veux construire.

Je pars donc pour Constantinople par l'Orient-Express, jeudi 18 octobre au soir. Le départ de Paris est prévu à 19 h 55.

J'y resterai quelques jours pour affaires et je t'écirai dès mon arrivée.

Prends bien soin de toi, Madeleine, et ne t'inquiète pas pour moi. Je penserai à toi à chaque instant.

Avec toute ma tendresse,
Émile

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

ENVOI N° 3

Les contradictions se precisent

Pieces communiquees :

1. Temoignage de la gouvernante de l'Hotel de la Paix
2. Releve telephonique de Mme Madeleine Aubry (15-17 octobre 1929)
3. Carnet de rendez-vous d'Emile Varennes (extraits)
4. Rapport de surveillance sur les déplacements de Madeleine Aubry

Conservez les pieces des envois precedents.

Comparez attentivement les horaires, les declarations et les déplacements.



Les déclarations de Mme Madeleine Aubry et les premières vérifications effectuées à son sujet ont mis en évidence plusieurs éléments qui méritent d'être approfondis.

Ses affirmations concernant ses activités et ses déplacements le 17 octobre 1929 ne concordent pas avec certains témoignages recueillis à ce jour.

Les enquêteurs se sont également intéressés à l'entourage professionnel et personnel de M. Émile Varennes, afin de déterminer s'il avait connaissance d'éléments susceptibles d'avoir une incidence sur ses projets ou sur sa disparition.

De nouveaux documents et témoignages sont transmis pour votre examen. Ils doivent être confrontés aux pièces précédemment communiquées, en particulier aux déclarations de Mme Aubry et aux constatations relatives au billet de chemin de fer annulé le 17 octobre.

Il vous appartient de relever les concordances et les contradictions et d'indiquer les pistes qui vous paraissent devoir être suivies ou écartées.

Pièces communiquées :

1. Témoignage de la gouvernante de l'Hôtel de la Paix
2. Relevé téléphonique de Mme Madeleine Aubry (15-17 octobre 1929)
3. Carnet de rendez-vous d'Émile Varennes (extraits)
4. Rapport de surveillance sur les déplacements de Madeleine Aubry

Les pièces des transmissions précédentes doivent être conservées afin de permettre leur confrontation avec les nouveaux éléments du dossier.

PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE
IX^e ARRONDISSEMENT

TÉMOIGNAGE

de Mme Jeanne Martin, gouvernante
Hôtel Claridge, 74, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris VIII^e

Déposition recueillie le 19 octobre 1929

« Le jeudi 17 octobre 1929, Monsieur Émile Varennes, occupant la chambre 317, a quitté l'hôtel vers 10 heures du matin.
Il portait une mallette de cuir brun.
Avant de sortir, il m'a dit :
« Je serai de retour demain matin. »
Il est parti seul. Il m'a paru préoccupé, mais poli comme d'habitude.
Je l'ai revu pour la dernière fois ce matin-là. »

Fait à Paris, le 19 octobre 1929

Signature :

Jeanne Martin



RELEVÉ TÉLÉPHONIQUE

de Mme Madeleine Aubry
14, rue de Provence - Paris IX^e
Période : 15 - 17 octobre 1929

DATE	HEURE	CORRESPONDANT	NUMÉRO	DURÉE	OBSERVATIONS
15 octobre 1929					
	10 h 03	Atelier Mme Denis	Louvre 23-17	1 min 04	Appel émis
	14 h 05	Banque de l'Union	Opéra 34-08	0 min 56	Appel émis
	19 h 47	Mlle Susanne Leclerc	Élysées 72-82	0 min 59	Appel émis
16 octobre 1929					
	11 h 13	Madame Renée Dumont	Opéra 12-40	1 min 58	Appel émis
	15 h 18	M. Émile Varennes	Auteuil 52-31	2 min 03	Appel reçu
	20 h 21	Atelier Mme Denis	Louvre 23-17	0 min 47	Appel émis
17 octobre 1929					
	08 h 19	Banque de l'Union	Opéra 34-08	1 min 12	Appel émis
	12 h 07	Atelier Mme Denis	Louvre 23-17	0 min 01	Appel émis
	17 h 42	Mlle Susanne Leclerc	Élysées 72-82	0 min 52	Appel émis
	21 h 03	Atelier Mme Denis	Louvre 23-17	0 min 53	Appel émis

Établi le 20 octobre 1929
par l'Agent de Police L. Moreau

L. Moreau



PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE
IX^e ARRONDISSEMENT

RAPPORT DE SURVEILLANCE
concernant Mme Madeleine Aubry
14, rue de Provence, Paris IX^e

Période : 15 - 17 octobre 1929

Conformément aux instructions reçues, la surveillance discrète a été effectuée concernant Mme Madeleine Aubry.

Fait à Paris, le 20 octobre 1929

17 octobre 1929

09 h 10 : Quitte son domicile, 14, rue de Provence.
12 h 15 : Déjeuner au restaurant Larue, rue du Faubourg Montmartre.
15 h 05 : Quitte le restaurant, regagne son atelier.
18 h 40 : Quitte l'atelier, rentre à son domicile.
21 h 35 : Quitte son domicile, vêtue d'un manteau sombre et d'un chapeau cloche.
21 h 55 env. : Arrive dans le secteur du Café de la Paix (Place de l'Opéra).
22 h 10 : Quitte le secteur du Café de la Paix, se dirige à pied vers le centre.
23 h 05 : Regagne son domicile, 14, rue de Provence.
23 h 20 : Lumière éteinte à son domicile.



L'Inspecteur chargé de la surveillance,

P. Delmas

OCTOBRE 1929

14 Lundi

11 h - Atelier Mme Denis
16 h - Banque de l'Union

15 Mardi

15 h - Rendez-vous

16 Mercredi

10 h - Atelier
18 h - Théâtre Marigny

17 Jeudi

9 h - Entretien avec
M. Delacroix (Éditeur)
22 h - Café de la Paix
- E. V.

OCTOBRE 1929

18 Vendredi

Journée réservée
au travail

19 Samedi

Libre

20 Dimanche

Libre

NOTES

Remettre à M. Delacroix
le manuscrit définitif
avant le 25 octobre.

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

ENVOI N° 4

Une visite nocturne

Pieces communiquees :

1. Extrait du registre des visiteurs de l'Hotel Claridge
2. Deposition du veilleur de nuit de l'Hotel Claridge
3. Carte professionnelle de M. Henri Delcourt
4. Correspondance commerciale entre Emile Varennes et Henri Delcourt

Conservez toutes les transmissions precedentes.

Reconstituez avec soin la chronologie de la nuit du 17 au 18 octobre.

Paris, le 24 octobre 1929

BORDEREAU DE TRANSMISSION - N° 4

Transmission n° 4 - 24 octobre 1929

Les vérifications effectuées à la suite des précédentes transmissions ont permis de préciser les déplacements de Mme Madeleine Aubry dans la soirée du 17 octobre. Les éléments recueillis confirment sa présence dans le secteur du Café de la Paix aux heures correspondant au rendez-vous qu'elle a déclaré avoir eu avec M. Émile Varennes.

Ces constatations conduisent désormais à poursuivre l'enquête sur les dernières heures de M. Varennes après sa séparation d'avec Mme Aubry. Les recherches ont notamment porté sur les personnes susceptibles de l'avoir rencontré ou d'avoir été en contact avec lui au cours de la nuit du 17 au 18 octobre.

L'examen du registre des visiteurs de l'Hôtel Claridge et l'audition du personnel de nuit ont fait apparaître la présence, dans l'établissement, d'une personne appartenant à l'entourage professionnel de M. Varennes. Les déclarations recueillies à ce sujet nécessitent d'être confrontées aux autres pièces du dossier.

Des documents relatifs aux relations professionnelles entretenues par M. Varennes dans les jours précédant sa disparition sont également joints à la présente transmission. Ils pourront permettre de déterminer si certaines de ses activités sont susceptibles d'avoir un rapport avec les événements survenus dans la nuit du 17 au 18 octobre.

Il vous appartient d'examiner ces nouvelles pièces, d'en établir la chronologie et de relever tout élément susceptible de préciser les circonstances dans lesquelles M. Varennes a été vu pour la dernière fois à l'Hôtel Claridge.

PIÈCES COMMUNIQUÉES :

1. Extrait du registre des visiteurs de l'Hôtel Claridge - nuit du 17 au 18 octobre 1929
2. Déposition du veilleur de nuit de l'Hôtel Claridge
3. Carte professionnelle de M. Henri Delcourt
4. Correspondance commerciale entre Émile Varennes et Henri Delcourt

Les pièces des transmissions précédentes doivent être conservées afin de permettre leur confrontation avec les nouveaux éléments du dossier.



Le Commissaire Principal
Direction de la Police Judiciaire

A. Vallon

HÔTEL CLARIDGE

74, Rue du Faubourg Saint-Honoré, PARIS (VIII^e)

Page 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES VISITEURS

Nuit du 17 au 18 octobre 1929

N° d'ordre	DATE	HEURE D'ARRIVÉE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	N° DE CHAMBRE	NATIONALITÉ	SIGNATURE
412		22 h 12	de Witte, Charles	Négociant	Bruxelles Belgique	112	Belge	L. de Witte
413		22 h 35	Montalban, Don Alfonso	Attaché commercial	Madrid Espagne	214	Espagnol	A. Montalban
414		22 h 47	Brown, Edward	Ingénieur	Londres S.W.1 Angleterre	305	Britannique	E. Brown
415	17/18 octobre 1929	23 h 15	Delcourt, Henri	Expert en tableaux	23, Rue de la Boétie, Paris (8 ^e)	417	Française	H. Delcourt
416		23 h 22	Legrand, Paul	Avocat	63, Rue de Lille, Paris (7 ^e)	218	Française	P. Legrand
417		23 h 40	Smith, William	Représentant	New York États-Unis	507	Américaine	W. Smith
418		23 h 55	Moretti, Luigi	Industriel	Milan Italie	310	Italienne	L. Moretti
419		0 h 25	Dupuis, Maurice	Journaliste	17, Rue de l'Arcade, Paris (8 ^e)	206	Française	M. Dupuis

Paris, le 18 octobre 1929

Le Directeur,

Henri Solari



HÔTEL CLARIDGE

74, Rue du Faubourg Saint-Honoré
PARIS (VIII^e)

PARIS, le 18 octobre 1929

DÉPOSITION DU VEILLEUR DE NUIT

Je soussigné,

Pierre LAVERGNE,

Veilleur de nuit à l'Hôtel Claridge

déclare avoir assumé mon service dans la nuit
du jeudi 17 au vendredi 18 octobre 1929.

J'ai vu entrer dans l'établissement les personnes
inscrites au registre des visiteurs, dont :

Monsieur Henri DELCOURT, vers 23 h 15.

Il portait un manteau sombre, un chapeau mou et
tenait une petite valise noire.

Il est reparti vers 1 heure du matin, seul,
par la sortie de la rue du Faubourg Saint-Honoré.

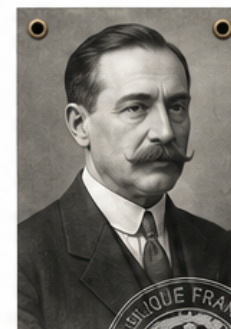
Fait pour servir et valoir ce que de droit.



Pierre LAVERGNE

P. Lavergne

CARTE PROFESSIONNELLE D'EXPERT EN TABLEAUX



Nom : DELCOURT
Prénoms : Henri
Né le : 12 mai 1882 à Paris (14^e)
Domicile : 23, Rue de la Boétie
Paris (8^e)
Spécialité : Tableaux anciens et modernes
Diplômé de l'École du Louvre
et de l'Institut d'Art et d'Archéologie

Le Titulaire,

Henri Delcourt

Carte n° 2471



VARENNES & C^{ie}

IMPORTATION - EXPERTISE - INTERMÉDIAIRE

28, RUE SAINT-AUGUSTIN

PARIS (2^e)

TÉLÉPHONE :
GUTEN. 24-17

PARIS, le 12 octobre 1929

Monsieur Henri DELCOURT
23, Rue de la Boétie
PARIS (8^e)

Objet : Enlèvement et transport
de tableaux - Caisse n° 17

Monsieur,

Conformément à nos entretiens, je vous confirme l'enlèvement des tableaux dont la liste détaillée figure en annexe, actuellement déposés dans notre entrepôt de la rue Saint-Augustin.

L'enlèvement devra être effectué le vendredi 18 octobre entre 9 heures et 11 heures précises. Vos hommes se présenteront munis du bon ci-joint.

Le transport devra s'effectuer avec la plus grande discrétion. Les caisses seront dirigées sur votre nouveau dépôt dont vous m'avez indiqué l'adresse.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir votre règlement à réception des marchandises.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Émile Varennes

RAPPEL DES CONDITIONS CONVENUES

Montant convenu	:	Trente-deux mille francs (32 000 fr.)
Modalités :	:	Règlement comptant à réception
Discrétion :	:	Absolue - Aucune mention des expéditeurs ni du contenu des caisses.

P.J. : 1 bon d'enlèvement
1 liste des tableaux (2 pages)

DOSSIER VARENNES

AFFAIRE N° 1929-E.V.

SERV. CENTRAL - 2^e BUREAU

Reçu le 13/10/29
H. Deblcourt

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

ENVOI N° 5

La malle et l'entree de service

Pieces communiquees :

1. Nouvelle deposition de M. Paul Lenoir
2. Fiche de service nocturne de l'Hotel Claridge
- nuit du 17 au 18 octobre 1929
3. Recu relatif au stationnement d'un vehicule de livraison
a l'entree de service
4. Temoignage d'un employe de l'Hotel Claridge
concernant le deplacement d'une malle

Conservez les pieces des transmissions precedentes.

Comparez attentivement les heures, les mouvements de personnel
et les informations relatives au vehicule et a la malle.

Paris, le 26 octobre 1929

BORDEREAU DE TRANSMISSION — N° 5

Transmission n° 5 — 26 octobre 1929

Les vérifications entreprises à la suite de la précédente transmission ont permis de poursuivre l'examen des circonstances dans lesquelles M. Émile Varennes a été vu pour la dernière fois à l'Hôtel Claridge dans la nuit du 17 au 18 octobre.

L'audition du personnel de l'établissement avait fait apparaître la présence, au cours de cette nuit, de M. Henri Delcourt, relation professionnelle de M. Varennes. Les renseignements recueillis concernant cette visite ont conduit les enquêteurs à reprendre les déclarations de plusieurs employés qui se trouvaient encore dans l'hôtel après minuit.

M. Paul Lenoir, veilleur de nuit, a notamment été entendu une seconde fois. Il a apporté à sa première déposition des précisions concernant des mouvements constatés dans les parties de service de l'établissement au cours de la nuit. Ses nouvelles déclarations ont conduit à examiner la fiche de service du personnel ainsi que les entrées de véhicules signalées à proximité de l'accès réservé aux livraisons.

Ces vérifications ont permis de retrouver la trace d'un véhicule ayant stationné devant l'entrée de service de l'Hôtel Claridge au cours de la nuit. Le document relatif à ce véhicule est joint à la présente transmission. Un autre employé de l'établissement a par ailleurs déclaré avoir remarqué, à une heure voisine, le déplacement d'une malle de dimensions importantes dans les dépendances de l'hôtel.

En l'état, aucun élément ne permet d'établir avec certitude la nature de ce qui se trouvait dans cette malle ni sa destination. Toutefois, compte tenu de l'absence de témoignage attestant que M. Varennes ait quitté l'établissement par l'entrée principale, ces constatations doivent désormais être rapprochées de l'ensemble des pièces déjà communiquées.

Il vous appartient d'examiner ces nouveaux documents, d'en vérifier la concordance horaire et de déterminer si les mouvements constatés dans les parties de service de l'Hôtel Claridge peuvent présenter un rapport avec la disparition de M. Émile Varennes.

PIÈCES COMMUNIQUÉES :

1. Nouvelle déposition de M. Paul Lenoir
2. Fiche de service nocturne de l'Hôtel Claridge — nuit du 17 au 18 octobre 1929
3. Reçu relatif au stationnement d'un véhicule de livraison à l'entrée de service
4. Témoignage d'un employé de l'Hôtel Claridge concernant le déplacement d'une malle

Les pièces des transmissions précédentes doivent être conservées afin de permettre leur confrontation avec les nouveaux éléments du dossier.

Le Commissaire Principal
Direction de la Police Judiciaire

A. Vallon



1. NOUVELLE DÉPOSITION
DE M. PAUL LENOIR

Je soussigné, *Paul Lenoir*,
veilleur de nuit à l'Hôtel Claridge,
déclare ce qui suit :

*Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1929,
vers 1 heure 15, j'ai entendu un bruit sourd
provenant du couloir de service, du côté
de l'entrée réservée aux livraisons.*

*Peu après, j'ai aperçu deux hommes qui
manœuvraient ce qui me semble être une
grande malle recouverte d'une bâche sombre.
Ils l'ont fait disparaître dans la partie
intérieure du couloir de service.*

*Je n'ai pas vu de véhicule à ce moment-là
et je ne puis préciser l'heure exacte
de leur départ.*

Fait à Paris, le 22 octobre 1929

Paul Lenoir

2. FICHE DE SERVICE NOCTURNE
DE L'HÔTEL CLARIDGE
NUIT DU 17 AU 18 OCTOBRE 1929

HEURE	AGENT	FONCTION	OBSERVATIONS
21h00	Lenoir, Paul	Veilleur de nuit	Prise de service
22h00	Martin, Georges	Réception de nuit	Hall
23h00	Lenoir, Paul	Ronde étages	R.A.S.
00h00	Lenoir, Paul	Cour intérieure	R.A.S.
01h15	Lenoir, Paul	Ronde de service	Bruit entendu côté entrée de service
01h30	Martin, Georges	Hall	Deux hommes avec une grande malle
01h45	Martin, Georges	Entrée de service	Départ d'un véhicule
02h00	Lenoir, Paul	Ronde générale	R.A.S.
03h00	Lenoir, Paul	Ronde générale	R.A.S.
06h00	Lenoir, Paul	Fin de service	Remise à jour du registre

Fait à Paris, le 23 octobre 1929
La responsable du service de nuit,

Service de Nuit



3. REÇU RELATIF AU STATIONNEMENT
D'UN VÉHICULE DE LIVRAISON
À L'ENTRÉE DE SERVICE

N° 48721

DATE : 18 octobre 1929
HEURE : 01h25

Les Transports Delacroix certifient que le véhicule ci-dessous
a été autorisé à stationner à l'entrée de service de l'Hôtel Claridge
au cours de la nuit du 17 au 18 octobre 1929.

VÉHICULE : Camion couvert
IMMATRICULATION : 2157-RS 75
CONDUCTEUR : Non communiqué
OBJET DE LA LIVRAISON : Non précisé
HEURE D'ARRIVÉE : 01h25
HEURE DE DÉPART : vers 01h50
OBSERVATIONS : Stationnement autorisé à l'entrée de service.

Les Transports Delacroix
Service des Expéditions

Transports Delacroix



4. TÉMOIGNAGE D'UN EMPLOYÉ DE L'HÔTEL CLARIDGE
CONCERNANT LE DÉPLACEMENT D'UNE MALLE

Je soussigné, *Georges Martin*, employé de la réception de nuit,
déclare ce qui suit :

*Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1929, entre 1 heure 30
et 1 heure 45 environ, j'étais au hall lorsque j'ai vu
deux hommes déplacer une malle très lourde, de grande
dimension, recouverte d'une bâche sombre.*

*Ils l'ont poussée sur un chariot jusqu'à l'entrée
de service.*

*Je n'ai pas été informé de ce qu'il y avait dans cette
malle, ni de sa destination.*

Fait à Paris, le 22 octobre 1929

Georges Martin

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

ENVOI N° 6

Le passage condamne de la chambre 317

Pieces communiquees :

1. Plan de l'Hotel Claridge en 1912
2. Plan de l'Hotel Claridge en 1929
3. Facture des travaux executes en 1926
4. Note de Jeanne Morel concernant l'ancienne disposition de la chambre

Comparez attentivement les deux plans et les travaux de 1926.

Un detail de la chambre 317 peut modifier toute votre interpretation.

Paris, le 30 octobre 1929

BORDEREAU DE TRANSMISSION - N° 6

Transmission n° 6 - 30 octobre 1929

Les constatations réunies dans le cadre des précédentes transmissions ont permis d'établir que, dans la nuit du 17 au 18 octobre 1929, des mouvements inhabituels ont eu lieu dans les parties de service de l'Hôtel Claridge. Aucun témoignage n'indique que M. Émile Varennes ait quitté l'établissement par l'entrée principale.

Dans ce contexte, les enquêteurs ont recherché si la configuration des lieux pouvait présenter des particularités susceptibles d'expliquer l'absence de passage par le hall.

Les archives de l'hôtel ont permis de retrouver des plans anciens de l'établissement ainsi que des documents relatifs à des travaux exécutés au cours des années précédentes. Ces documents ont été confrontés à l'état actuel des lieux.

Il en résulte que des modifications importantes ont été apportées dans la partie de service de l'hôtel au cours de l'année 1926. Ces travaux ont notamment concerné le couloir situé à gauche de l'actuelle fenêtre de la chambre n° 317, côté cour.

Les documents joints à la présente transmission permettent de reconstituer la disposition antérieure des lieux et de préciser les transformations intervenues.

Ces éléments doivent être rapprochés des témoignages concernant le déplacement de la malle et le stationnement du véhicule de livraison au cours de la nuit du 17 au 18 octobre.

Il vous appartient d'examiner ces documents et de déterminer si l'ancienne disposition des lieux pouvait offrir un accès permettant de quitter l'établissement sans emprunter les parties normalement accessibles au public.

PIÈCES COMMUNIQUÉES :

1. Plan de l'Hôtel Claridge en 1912
2. Plan de l'Hôtel Claridge en 1929
3. Facture des travaux exécutés en 1926
4. Note de Jeanne Morel concernant l'ancienne disposition de la chambre

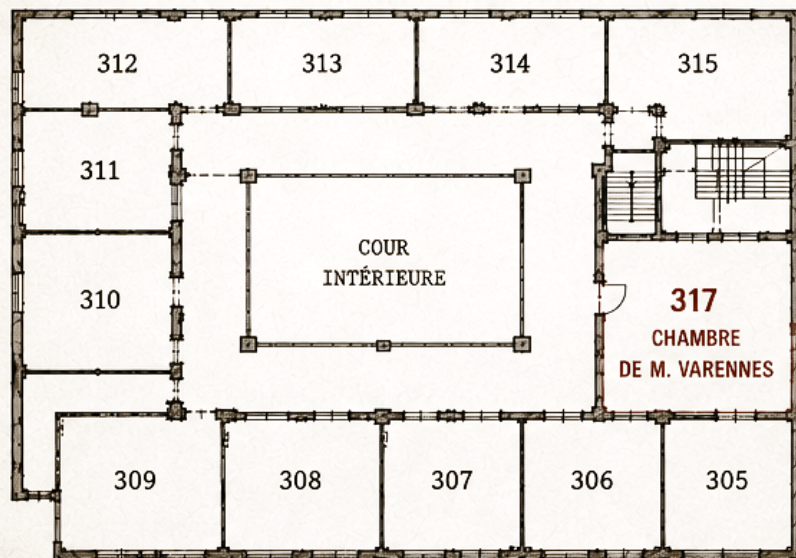
Les pièces des transmissions précédentes doivent être conservées afin de permettre leur confrontation avec les nouveaux éléments du dossier.



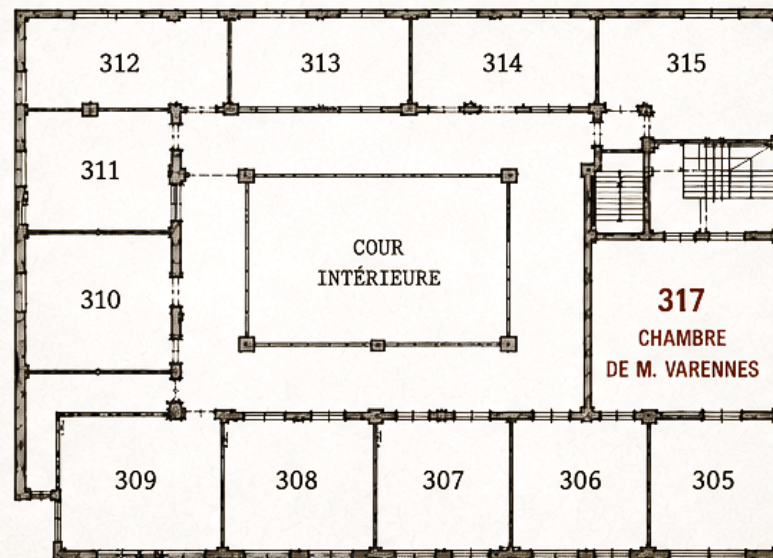
Le Commissaire Principal
Direction de la Police Judiciaire

A. Vallon

1. PLAN DE L'HÔTEL CLARIDGE EN 1912
2° ÉTAGE - AILE NORD



2. PLAN DE L'HÔTEL CLARIDGE EN 1929
2° ÉTAGE - AILE NORD



3. FACTURE DES TRAVAUX DE 1926

ENTREPRISE G. LEBLANC & FILS

TRAVAUX DE MAÇONNERIE - RÉAMÉNAGEMENT

HÔTEL CLARIDGE - AILE NORD

Paris, le 12 mai 1926

FACTURE N° 1427

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT
Suppression de l'ancienne porte de service au 2° étage (côté cour)	385,00
Fermeture de la baie et maçonnerie	210,00
Reprise des cloisons et enduits	175,00
Peinture et finitions	95,00
TOTAL	865,00

Pour acquittement,
G. Leblanc & Fils

G. Leblanc



4. NOTE DE JEANNE MOREL

Paris, le 28 octobre 1929

*Je travaille à l'hôtel Claridge depuis plus de vingt ans.
Avant les travaux de 1926, la chambre 317 communiquait
avec le couloir de service par une porte située à gauche
de l'actuelle fenêtre donnant sur la cour.
Cette porte permettait d'entrer directement dans la chambre
sans passer par le couloir des clients.
Je l'ai vue murée durant l'été 1926.*



Jeanne Morel
(femme de chambre en chef)

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

ENVOI N° 7

Charles Delmas et Le Bacchanale

Pieces communiquees :

1. Extrait du registre de l'Hotel Claridge - juin 1927
2. Correspondance entre Charles Delmas et Emile Varennes
3. Acte de cession confidentielle concernant Le Bacchanale
4. Telegramme adresse a Charles Delmas le 16 octobre 1929

Conservez toutes les transmissions precedentes.

Examinez les liens entre Charles Delmas, la chambre 317,
la transaction artistique et le depart annonce de Varennes.

PRÉFECTURE DE POLICE

AFFAIRE

VARENNES

DIRECTION DE LA
POLICE JUDICIAIRE

Transmission n° 7 — 2 novembre 1929

L'examen des documents communiqués lors de la précédente transmission a permis d'établir qu'avant les travaux effectués en 1926, la chambre 317 de l'Hôtel Claridge disposait d'un accès donnant sur les parties de service de l'établissement. Les archives et témoignages recueillis indiquent que cet accès fut condamné lors du réaménagement de l'aile nord.

Afin de déterminer quelles personnes étaient susceptibles d'avoir eu connaissance de l'ancienne disposition des lieux, les enquêteurs ont procédé à l'examen des registres de l'Hôtel Claridge pour les années ayant suivi ces travaux.

Ces recherches ont fait apparaître qu'en juin 1927, M. Charles Delmas, négociant et relation professionnelle de M. Émile Varennes, a séjourné plusieurs jours dans l'établissement et occupé précisément la chambre 317.

Cette constatation a conduit les services chargés de l'enquête à approfondir la nature des relations entretenues entre MM. Delmas et Varennes. Plusieurs documents commerciaux retrouvés parmi les papiers de ce dernier font apparaître l'existence d'opérations réalisées conjointement au cours des mois précédant sa disparition.

L'une de ces opérations concerne la cession d'une œuvre d'art dans des conditions qui ne paraissent pas avoir suivi les procédures commerciales habituellement employées par M. Varennes. Les documents recueillis indiquent notamment que la transaction fut effectuée pour le compte de M. Delmas et que son règlement fut réalisé en espèces.

Un télégramme antérieur à la disparition établi par ailleurs que M. Delmas avait été informé d'un projet de déplacement de M. Varennes et de dispositions prises à cette occasion. La portée exacte de ce message devra être appréciée en tenant compte des autres éléments du dossier.

Ces constatations ne permettent pas, en l'état, d'établir la participation de M. Delmas aux événements survenus dans la nuit du 17 au 18 octobre. Elles justifient toutefois que soient désormais rapprochés son séjour antérieur dans la chambre 317, ses relations commerciales avec M. Varennes et les informations dont il disposait concernant les projets de ce dernier.

Il vous appartient d'examiner ces nouvelles pièces, d'en établir les rapports éventuels avec les éléments recueillis lors des transmissions précédentes et de déterminer si M. Charles Delmas disposait d'informations ou de connaissances particulières susceptibles de présenter un intérêt pour l'enquête.

PIÈCES COMMUNIQUÉES :

1. Extrait du registre de l'Hôtel Claridge — séjour de Charles Delmas en juin 1927
2. Correspondance commerciale entre Charles Delmas et Émile Varennes
3. Document relatif à la cession confidentielle d'une œuvre d'art, accompagné d'une copie du mandat initial confié à M. Varennes
4. Télégramme adressé à Charles Delmas concernant un projet de déplacement d'Émile Varennes

EXTRAIT DU MANDAT CONFIE À M. ÉMILE VARENNES

Expertise et recherche d'acquéreur — *Le Baccanale*

« Le propriétaire n'ayant pas donné son autorisation définitive de cession, aucune vente ne devra être conclue avant réception de son accord écrit. »

Cette note manuscrite est jointe au mandat initial par lequel le propriétaire confiait à M. Émile Varennes l'expertise et la recherche d'un acquéreur pour l'œuvre intitulée *Le Baccanale*.

Les pièces des transmissions précédentes doivent être conservées afin de permettre leur confrontation avec les nouveaux éléments du dossier.



Le Commissaire Principal
Direction de la Police Judiciaire

A. Vallon

HÔTEL CLARIDGE — REGISTRE DES LOGEMENTS

— ANNÉE 1927 —

DATE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION	N° DE CHAMBRE	ARRIVÉE	DÉPART
8/06	M. Jean Duval	Ingénieur	312	8/06	10/06
9/06	Mme Hélène Martin	Rentière	315	9/06	12/06
10/06	M. Charles Delmas	Négociant	317	10/06	16/06
12/06	M. Paul Girard	Industriel	310	12/06	15/06
13/06	M. Léon Lambert	Commerçant	314	13/06	18/06



Pour extrait conforme,
Le Directeur,

E. Pollet

CHARLES DELMAS & Cie

NÉGOCIANTS

17, RUE DE LA PAIX
PARIS

Paris, le 15 octobre 1929

Monsieur Émile Varennes,

Comme convenu lors de notre dernière
entrevue, je me permets de rappeler que
notre affaire doit être définitivement réglée
avant votre départ pour Constantinople
fixé au 18 octobre prochain.

J'attends donc les documents convenus.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes
sentiments distingués.

C. Delmas

ÉMILE VARENNES

25, RUE LA BOÉTIE
PARIS

Paris, le 17 octobre 1929

Mon cher Delmas,

J'ai réuni ce soir les derniers
éléments demandés. Nous pourrions
régler notre affaire avant mon départ
le 18, comme convenu.

Je vous tiendrai informé demain
matin de l'heure et du lieu de
notre rencontre.

Bien à vous,

E. Varennes

ACTE DE CESSION CONFIDENTIELLE

Le soussigné Émile Varennes reconnaît avoir cédé ce jour à
Monsieur Charles Delmas, qui accepte, l'œuvre ci-dessous désignée :



DÉSIGNATION : "Le Bacchanale"

ÉCOLE : Italienne - XVII^e siècle

DIMENSIONS : 73 x 58 cm

PRIX CONVENU : 48.000 francs

RÈGLEMENT : effectué ce jour en espèces

Fait à Paris, le 7 mai 1929.

Le Cédant,

E. Varennes

TRANSACTION CONFIDENTIELLE

Le Cessionnaire,

*C. Delmas*INDICATIONS
DE RÉCEPTION

N° 5271

TÉLÉGRAMME

M. CHARLES DELMAS
17 RUE DE LA PAIX PARISBUREAU D'ORIGINE
PARIS 15DATE
16 OCTOBRE 1929HEURE
18 45

AI APPRIS VOTRE DÉPART POUR CONSTANTINOPLE LE 18 AU SOIR STOP
NOTRE AFFAIRE DOIT ÊTRE RÉGLÉE AVANT VOTRE DÉPART STOP
SERAI À PARIS DEMAIN STOP

DELMAS



LE MYSTERE DE LA CHAMBRE 317

ENVOI N° 8

Les dernieres pieces - a vous de conclure

Dernieres pieces communiquees :

1. Rapport de decouverte dans la chambre 317
2. Photographies de la statuette et de son emplacement
3. Rapport d'expertise et constatations sur les traces relevees
4. Deposition de Lucien Mercier
5. Feuille « Votre verdict »

Vous disposez maintenant de l'ensemble du dossier.

Relisez les huit transmissions, confrontez les horaires, les temoignages, les plans et les pieces materielles, puis inscrivez votre conclusion.

La solution doit etre consultee seulement apres votre verdict.



DIRECTION DE LA
POLICE JUDICIAIRE

36, QUAI DES ORFÈVRES
PARIS 1^{er}

PARIS, LE
2 NOVEMBRE 1929

DOSSIER N° 317/29

BORDEREAU DE TRANSMISSION

— N° 8 —

Transmission n° 8 - 2 novembre 1929

Les pièces jointes à la présente transmission constituent les derniers éléments recueillis dans le cadre de l'enquête relative à la disparition de Monsieur Émile Varennes, survenue dans la nuit du 17 au 18 octobre 1929, dans la chambre 317 de l'Hôtel Claridge.

La déposition complémentaire de Madame Madeleine Aubry apporte des précisions sur les circonstances de sa rencontre avec Monsieur Varennes le soir du 17 octobre. La photographie rapprochée de la statuette retrouvée dans sa malle et le rapport d'expertise établi par le Docteur Henri Delaunay permettent d'apprécier l'état récent de cet objet.

Ces éléments portent un éclairage nouveau sur les circonstances des faits et complètent l'ensemble des pièces transmises précédemment.

Il vous appartient de prendre connaissance de ces documents, d'en examiner la portée, puis de répondre aux questions de la fiche « Votre verdict » jointe à cet envoi.

Votre analyse et vos conclusions personnelles vous permettront de déterminer, en toute indépendance, ce qui s'est réellement passé dans la chambre 317 cette nuit-là.

PIÈCES COMMUNIQUÉES :

1. Déposition complémentaire de Madame Madeleine Aubry (dernière)
2. Photographie rapprochée de la statuette retrouvée dans la malle
3. Note d'expertise du Docteur Henri Delaunay
4. Fiche « Votre verdict »

L'ensemble des pièces transmises précédemment doit être conservé afin de permettre leur confrontation avec les nouveaux éléments du dossier.

CONFIDENTIEL

Le Commissaire Principal
Direction de la Police Judiciaire

A. Vallon

PIÈCE 8.3

CONSTATATIONS SUR LA STATUETTE

Laboratoire de Police Judiciaire – Paris
Rapport n° 4827/29
Date : 18 octobre 1929

DESCRIPTION

Statuette en bronze représentant une danseuse.
Hauteur : 28,5 cm
Poids : 1,2 kg
Socle circulaire en marbre noir.
Aucune inscription visible.

ÉTAT GÉNÉRAL

Bon état de conservation.
Traces d'oxydation légères sur la base.
Pas de trace récente de choc.

EXAMENS RÉALISÉS

- Analyse du métal : bronze (alliage cuivre-étain), datation estimée fin XIX^e siècle.
- Traces papillaires : aucune empreinte exploitable.
- Résidus : présence de poussière ancienne dans une petite cavité sous le socle.

CONCLUSION

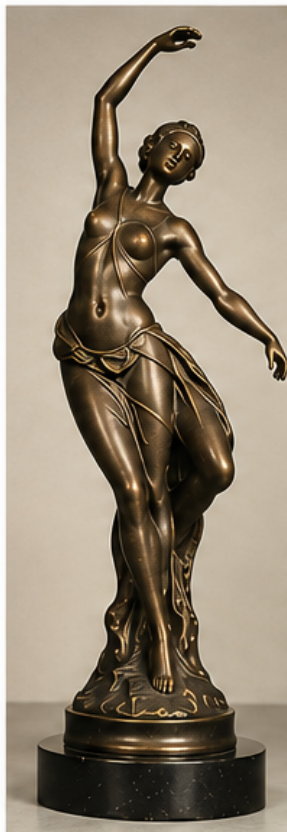
Objet ancien, authentique.
Aucun élément permettant d'identifier un propriétaire.
La statuette ne présente pas de modification récente et ne semble pas avoir servi de cache.

Le chef du laboratoire,
Dr. A. Lefèvre

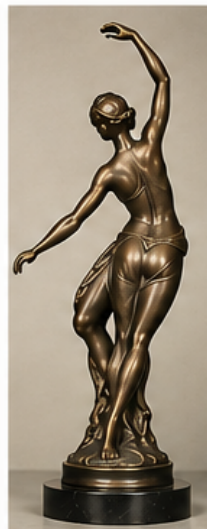



PIÈCE 8.4

PHOTOGRAPHIES DE LA STATUETTE



Vue de face



Vue de dos

Détail de la base
(cavité)

PIÈCE 8.5

EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE

Cabinet d'Expertise Art & Antiquités
12, rue de l'Université – Paris

Paris, le 20 octobre 1929

Objet : Expertise de la statuette
Référence : Dossier 317-29

À la demande de la Police Judiciaire, j'ai examiné la statuette en bronze représentant une danseuse, actuellement sous scellés.

Cette œuvre présente toutes les caractéristiques d'une production de la fin du XIX^e siècle, probablement issue d'un atelier français. Le style et la patine correspondent à cette époque. Il s'agit très certainement d'une pièce originale et non d'une copie.

Ce type de statuette, représentant une danseuse de cabaret, était relativement courant dans les milieux artistiques et bourgeois de la Belle Époque.

Aucune marque de fondeur n'a été identifiée, ce qui n'est pas inhabituel pour ce genre d'objet.

En conclusion, il s'agit d'une œuvre authentique, sans valeur exceptionnelle sur le marché actuel, mais d'un intérêt certain pour les collectionneurs spécialisés.

Expert :
Henri Valette




PIÈCE 8.6

DÉPOSITION DE LUCIEN MERCIER

Procès-verbal n° 4828/29
Date : 21 octobre 1929

Nom : MERCIER
Prénom : Lucien
Fonction : Antiquaire
Adresse : 8, rue des Saints-Pères, Paris

Déposition :

« Je connais bien ce type de statuette. J'en ai vu plusieurs dans des ventes privées, souvent issues d'anciens cabarets ou de collections particulières.

La pièce retrouvée dans la chambre 317 me semble caractéristique de la période 1880-1900. Ce n'est pas une œuvre rare, mais elle est recherchée par certains amateurs.

Il m'est arrivé d'en proposer un similaire il y a quelques années, provenant d'un établissement parisien aujourd'hui fermé.

Je ne peux pas affirmer d'où vient celle-ci, mais ce genre d'objet circule parfois entre collectionneurs et marchands d'art.

Il n'est pas impossible qu'elle ait appartenu à un amateur éclairé, voire à un artiste. »

Signature :